



Conduite à tenir lors de mortalités anormales d'oiseaux de la faune sauvage

Dans le contexte de l'Influenza aviaire hautement pathogène qui sévit actuellement en Europe et sur le territoire national tant dans la faune sauvage que dans les élevages et les basses-cours contaminées par celle-ci, **les mortalités anormales chez les oiseaux sauvages peuvent être le signe de la présence de cette maladie.**

Lors de mortalités anormales qui sont signalées, il convient de contacter le **service interdépartemental Paris-Petite Couronne de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)** qui se chargera de collecter les cadavres et de faire réaliser les analyses nécessaires.

Les éléments opérationnels sont détaillés ci-dessous :

Le Service Interdépartemental Paris Petite Couronne de l'OFB est joignable au 06 75 01 84 74 ou 01 45 14 36 59, joignable en heure de bureau et transféré à l'agent d'astreinte hors horaire de bureau et Week-end.

Les mortalités anormales devant conduire à des prélèvements pour recherche de l'Influenza aviaire sont ainsi définies :

- ✓ La découverte **d'un cadavre** d'oiseau sensible à l'Influenza :
 - Anatidés : cygne, canard, oie
 - Laridés : mouette, goéland, sterne
 - Rallidés : poule d'eau, foulque, râle
- ✓ La découverte de **trois cadavres ou plus** d'autres espèces d'oiseaux sauvages trouvés dans **le même lieu** (rayon < 500 m) et **au même moment** (dans un pas de temps d'une semaine maximum).

DDPP du Val-de-Marne

Siège :
3bis rue des Archives - 94046 Créteil Cedex

Site de Rungis :
12 rue du Séminaire 94516 RUNGIS Cedex

Tél : 01 45 13 92 30 – Télécopie : 01 49 80 43 44
ddpp@val-de-marne.gouv.fr

Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h

Le numéro d'astreinte de la DDPP, joignable du vendredi soir au lundi matin, est le 06 08 96 91 71.